

Paris, le 9 mai 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Réforme des études de maïeutique : une profession en danger

Alors que le Gouvernement doit prochainement arbitrer la réforme des études de maïeutique issue de la loi du 25 janvier 2023, l'inquiétude est désormais forte au sein de la profession de sage-femme. Présentée comme un levier de reconnaissance universitaire et médicale, sa mise en œuvre fragilise au contraire la profession, ses formations et, à terme, l'accès aux soins des femmes.

Depuis plusieurs mois, les représentants de la profession alertent sur l'absence de réponses concernant l'intégration universitaire, le financement des formations, le statut des enseignants et les garanties d'autonomie de la maïeutique.

#### Une réforme sous tension

À partir de 2027, les formations en maïeutique doivent progressivement être transférées d'un financement régional vers un financement universitaire. Dans un contexte de crise budgétaire majeure de l'enseignement supérieur, de nombreuses universités indiquent déjà ne pas pouvoir absorber les coûts réels de ces formations.

Partout sur le territoire, les équipes pédagogiques alertent sur des tensions croissantes, des difficultés de recrutement et un risque réel de fragilisation, voire de fermeture de certaines structures de formation.

Cette dynamique pourrait aggraver les inégalités territoriales, en concentrant les moyens dans quelques grandes métropoles au détriment des territoires périphériques et ultramarins, et en dégradant la qualité de la formation des futurs docteurs en maïeutique.

#### Le statut des enseignants et enseignants-chercheurs au cœur des inquiétudes

Les travaux ministériels actuellement en cours suscitent une vive inquiétude concernant le statut des enseignants et enseignants-chercheurs sages-femmes. Le syndicat refuse que les sages-femmes universitaires soient maintenues dans des statuts précaires, sous-rémunérés ou dépourvus d'activité clinique, contrairement aux autres professions médicales.

Les sages-femmes ne peuvent être reconnues comme profession médicale pour ce qui relève des responsabilités, tout en étant traitées différemment en matière de moyens, de statuts universitaires ou de reconnaissance institutionnelle.

#### Des mesures transitoires indispensables pour éviter un blocage

La question des mesures transitoires cristallise aujourd'hui les tensions. Si leur nécessité avait été évoquée pour accompagner la montée en charge progressive de la filière, leur absence de cadrage clair aujourd'hui fait peser un risque important d'instabilité sur l'organisation des formations et des jurys de thèse.

Les échanges récents ne permettent pas d'identifier, à ce stade, de garanties sur leur mise en place, ce qui renforce les inquiétudes quant à une perte progressive de maîtrise par la profession de son organisation universitaire.

Il convient de rappeler que les sages-femmes titulaires d'un master assurent déjà aujourd'hui la direction de mémoires de manière autonome, sans difficulté particulière, et que ce fonctionnement donne entière satisfaction. Dans ce contexte, la profession ne souhaite pas voir s'imposer des logiques de co-direction systématique lorsque les qualifications sont déjà reconnues au niveau master ou doctorat.

### **Une situation déjà dégradée sur le terrain**

Au-delà des enjeux universitaires, la profession constate déjà une dégradation des conditions d'exercice sur le terrain. Dans de nombreux établissements, des transformations de postes de sages-femmes en postes infirmiers sont engagées, les difficultés de recrutement s'intensifient, les conditions de travail se dégradent et les équipes font état d'une souffrance professionnelle croissante.

Cette situation contribue à une perte d'attractivité de la profession et à une fragilisation globale de l'offre de soins en santé des femmes.

### **Un enjeu majeur de santé publique**

Les sages-femmes jouent un rôle central dans le suivi gynécologique, la contraception, l'IVG, la prévention, la grossesse, l'accouchement et le post-partum. Fragiliser leur formation universitaire et leur autonomie professionnelle affaiblirait durablement l'accès aux soins des femmes sur l'ensemble du territoire.

### **Les revendications formulées par l'ONSSF**

L'ONSSF demande au Gouvernement de garantir une intégration pleine et entière de la maïeutique, dans des conditions comparables à celles des autres professions médicales, de sécuriser immédiatement les structures de formation et de mettre en place des mesures transitoires adaptées. Elle appelle également à permettre aux enseignants sages-femmes de conserver une activité clinique dans un cadre hospitalo-universitaire attractif et reconnu.

**« À quelques semaines d'échéances décisives, le Gouvernement doit mesurer l'urgence. Derrière la réforme des études de maïeutique, c'est l'avenir de la profession de sage-femme qui se joue », déclare Caroline Combot, présidente de l'ONSSF.**

#### **Contacts presse :**

- Caroline COMBOT, Présidente – [presidente@onssf.org](mailto:presidente@onssf.org), 0682142914
- Adrien DI ROLLO, Directeur général – [direction@onssf.org](mailto:direction@onssf.org), 0659495577

#### **À propos de l'ONSSF :**

L'Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes (ONSSF), fondée en 1953, est le syndicat majoritaire de la profession de sage-femme en France, et représente les sages-femmes dans tous les modes d'exercice : libéral, salarié, hospitalier ou territorial.